

REUNION DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 15 octobre à 10 heures 10 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, M. HUBERT DE JENLIS, MME MARGAUX DELETRE, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PASCAL DELNEF

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

M. CASIER souhaite que les projets de procès-verbaux soient adressés aux élus au moins 24 heures avant l'ouverture de la séance. Il note qu'en page 6 du procès-verbal en date du 27 juin dernier, M. le Président lui indiquait avoir reçu une demande écrite de M. LEC ou STOTER pour modifier l'ordre de passage des rapports de la 5^{ème} commission.

M. le Président précise que cette demande avait été formulée par téléphone ou par mail.

Mme LEPRESLE, considérant que ses propos n'ont pas été intégralement retranscrits au dernier procès-verbal de séance publique, s'abstiendra.

M. le Président lui précise que les procès-verbaux ne sont pas des comptes rendus intégraux et qu'en cas de besoin l'enregistrement audio de la séance reste disponible.

Le procès-verbal du 27 juin 2018 est adopté.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour M. LEC, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS.

Après avoir rappelé la définition et les objectifs du budget supplémentaire, M. le Président affirme que l'on peut constater l'intégration de montants en dépense ou en recette inconnus au moment de l'élaboration du budget primitif, et notifiés depuis.

Il indique par ailleurs que la durée de cette séance plénière est raccourcie car il s'agit de simples ajustements budgétaires.

Puis, M. le Président attire l'attention de ses collègues sur les menaces pesant sur les départements en raison de l'étranglement financier imposé par les gouvernements successifs.

Puis, il indique qu'il interrogera dans les prochaines semaines les parlementaires de la Somme sur le pacte financier et la réforme fiscale pour connaître leur position et les inviter à déposer des amendements à la loi de finances pour 2019 qui prévoit en outre des hausses de dépenses obligatoires (+1% pour RSA) sans compensation.

En effet, la situation est urgente car les départements tels les Ardennes et l'Aisne sont d'ores et déjà en grande difficulté et d'autres sont concernés à brève échéance.

Il rappelle que l'ensemble des exécutifs locaux, soutenus dans leur démarche par le président du Sénat Gérard Larcher, ont signé à la quasi unanimité, toutes tendances confondues, le récent « Appel de Marseille » pour la liberté des collectivités locales.

M. le Président invite ses collègues à y adhérer. Il juge l'existence même de la collectivité départementale menacée au profit des nouveaux pôles métropolitains alors que le Département reste la collectivité de proximité avec le bloc communal et en particulier pour les publics les plus fragiles : enfance, public éloigné de l'emploi, personnes âgées et personnes handicapées.

Il rappelle que le Département représente avec les autres collectivités locales 80% de l'investissement public et demeure le premier partenaire financier des communes et intercommunalités ; il reste la collectivité qui par son mode d'élection, son maillage territorial, la qualité de ses agents et les compétences exercées, garante de l'écoute et de l'usager.

Ainsi, pour M. le Président, les compétences sociales ne sont pas « un pognon de dingue » mais relèvent de la responsabilité des élus, toutes obédiences confondues, terrain d'expression de l'humanisme politique. Il oppose ainsi un Département actif, vigilant, responsable, innovant et protecteur au centralisme directif, méprisant, clivant et diviseur dans ses choix d'organisation locale.

A l'appui de son propos, M. le Président cite Denis Jeambar, « La pensée unique signe la victoire de l'esprit de monopole au sein d'une société prisonnière de dictateurs à penser et à vendre qui ont pris le contrôle de la théâtralité publique et de la machine à désirs » et Françoise Giroud « C'est la nécessité de combattre qui semble oubliée... ce qui domine semble être la certitude tranquille d'un progrès en marche... ».

Il affirme que les élus ne se résignent pas à la « la métromonopolisation » de l'action publique.

M. le Président indique que c'est dans cet esprit que les trois groupes de la majorité ont fusionné pour créer le groupe « Unis pour la Somme », au-delà des divisions partisans.

Poursuivant sa présentation du Budget supplémentaire, M. le Président y voit la parfaite illustration d'un département actif, grâce à la restauration de ses capacités à investir et cite à cet effet la réalisation du barreau CHU sud.

Puis, il rappelle l'obligation de vigilance dans le contexte économique et politique actuel car la montée des tensions commerciales entre les États Unis et la Chine, le protectionnisme américain, et les mesures coercitives en retour entraînent des prévisions de croissance en baisse ; le Brexit dont les conséquences pour la Région Hauts de France seront abordées aujourd'hui avec le Président Bertrand.

Pour M. le Président, les données socio-économiques actuelles et la conjoncture régionale corroborent le constat de l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA et appellent à une vigilance accrue.

Pour M. le Président, le Département doit également faire preuve de responsabilité en participant par ses efforts structurels et courageux à la réduction de la dette publique, face à un Etat qui augmentera quant à lui ses dépenses publiques de 0,6%.

Cette responsabilité s'illustre également, selon M. le Président par la nécessaire re-sectorisation des collèges, avec pragmatisme, sagesse et concertation. Il indique avoir adressé aux deux coprésidents de la commission annoncée en juin dernier leur lettre de mission, afin qu'ils puissent

engager leurs travaux dès le mois de janvier sitôt les représentants des personnels concernés connus à la suite des élections professionnelles de décembre prochain.

Enfin, M. Le Président insiste sur la nécessité pour le Département d'être innovant, pour conserver des marges de manœuvre afin de poursuivre son action sur la base de sa Refondation et ainsi dessiner le Département de demain.

Ainsi, il indique que dans ce cadre, une nouvelle délégation de compétence à l'innovation, qu'il veut transversale, a été confiée à M. Stéphane Decayeux, force de propositions et de réalisations.

Il rappelle également le rôle protecteur du Département envers les habitants les plus fragilisés : 2 millions supplémentaires sont inscrits au bénéfice des allocataires du RSA et une enveloppe de 400 000 euros est réservée pour subvenir aux communes sinistrées suite aux inondations.

M. le Président fait état de l'opération « une fleur pour la Paix », qui signe la fin du cycle mémoriel, et qui vise à lui donner une dimension citoyenne et pacifique.

Pour M. le Président, ces exemples justifient l'action quotidienne de la collectivité et du besoin d'être unis pour la défendre, pour se projeter vers un horizon collectif enthousiasmant et porter dès 2019 de grandes ambitions et non pas de simples mesures électoralistes.

Enfin, M. le Président présente les données chiffrées du budget supplémentaire qui recouvre deux volets principaux : une décision modificative puis une série de délibérations qui marquent la mise en œuvre des orientations de mandat. Il rappelle l'objectif de lisser la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements de 2016-2021, au regard du rythme réel d'avancement des opérations, mais également des opérations imprévues dont il a fallu prendre en compte la réalisation. Ce budget supplémentaire est un budget d'ajustement technique de la section de fonctionnement et en particulier des recettes prévisionnelles aux notifications ainsi que les dépenses dans les politiques sociales et en particulier au titre du Revenu de Solidarité Active et des l'accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Il permet par ailleurs d'ajuster la programmation en investissement. Ainsi le solde des dépenses en investissement proposé est de 359 400 €.

Il cite à cet effet la mise en place d'une Autorisation de Programme de 523 000 € afin de financer les subventions d'investissement en faveur des collèges privés ; une subvention de 100 000 € en faveur du SDIS afin de lui permettre d'acquérir le terrain sur la commune de Moreuil sur lequel est implanté le centre de secours ; la mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien aux communes sinistrées par les inondations, l'ajustement de crédits qui ne seront pas mandatés au regard de

l'avancée de certaines opérations, crédits qu'il est proposé de redéployer sur des travaux de sécurisation dans cinq collèges ou encore des travaux de remplacement de chaudières dans quatre collèges.

Les ajustements des recettes de fonctionnement portent principalement sur des produits de cession et un mouvement comptable sur une garantie d'emprunt.

Concernant la section de fonctionnement, le solde des mouvements proposés est de 6 154 362 €. Les principaux ajustements portent sur l'inscription d'une dépense de 2 000 000 € supplémentaire au titre des allocations RSA. Malgré une légère amélioration de la situation économique de la région, la baisse anticipée du nombre d'allocataires du RSA lors de la construction du Budget Primitif 2018 n'est pas confirmée ; une dépense 1 486 370 € pour la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés au regard de l'évolution du nombre de mineurs accueillis. Il en rappelle les chiffres suivants : au 1er janvier 2016 : 70 MNA étaient pris en charge, au 1er janvier 2017 : 110 et au 1er janvier 2018 : 210, à ce jour 265 MNA dont il convient également de rappeler les coûts de prise en charge qui s'élevaient en 2016 à 3,5 millions d'euros, en 2017 entre 7 et 8 millions d'euros et en 2018 : entre 10 et 11 millions d'euros

M. le président fait état de quelques mouvements comptables concernant les ajustements des provisions pour créances douteuses pour 389 000 €, l'ajustement des provisions pour garantie d'emprunt pour 450 000 € notamment.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, les principaux ajustements portent sur les recettes de fiscalité et dotations suite aux notifications reçues (+ 5 790 500 €) et l'inscription d'une recette de 5 654 000 € au titre du fonds de soutien exceptionnel 2017 aux départements en difficulté.

M. le Président rappelle qu'il a, par courrier en date du 25 janvier dernier, sollicité le Ministre Gérard COLLOMB au sujet de l'éligibilité du Département de la Somme au fonds de soutien exceptionnel. Le Ministre a finalement annoncé par courrier en date du 17 mai dernier l'éligibilité de la collectivité pour le montant de 5,65 M€.

Il souligne l'inscription d'une recette exceptionnelle pour la prise en charge des MNA récemment notifiée par le Gouvernement à hauteur de 1 140 000 € et la mise en place par le Gouvernement d'une aide concentrée sur la phase d'accueil et d'évaluation des MNA. Cette recette est estimée à 250 000 €.

Le constat est que les recettes prévues au titre de ce budget supplémentaires sont supérieures aux dépenses, le solde de l'ensemble des mouvements budgétaires de ce BS permettant de dégager un excédent de financement de 8 994 500 €.

M. le Président propose donc d'affecter ce solde de financement en dépenses imprévues d'investissement pour 4 311 000 € afin de réserver une partie de cet excédent à l'ajustement du programme pluriannuel d'investissement, ainsi qu'au désendettement de la collectivité pour 4 683 500 € afin de poursuivre la démarche engagée au Budget Primitif permettant d'améliorer les ratios financiers, de réduire les frais financiers et d'afficher en fin d'exercice un endettement mesuré sur la première partie du mandat. Tout cela dans un contexte où la majorité a été contrainte par la baisse des dotations du quinquennat Hollande (- 8 M€ en moyenne par an) et une explosion des dépenses sociales (RSA) du fait d'une politique économique, sur ce même quinquennat, qu'il convient de qualifier de défailante.

M. LEC ironise sur les tentatives de M. le Président de resserrer les rangs de sa majorité embourbée selon lui dans l'affaire des collèges. Pour M. LEC, le groupe majoritaire unique co-présidé par deux vice-présidents réunissant et intégrant un élu de La République En Marche ainsi que le maintien de M. de Jenlis au poste de premier vice-président écorne l'image du Conseil départemental. Revenant au Budget supplémentaire, M. LEC estime qu'il est l'illustration d'une mauvaise gestion des ressources et qualifie le chapitre des dépenses imprévues de « coffre-fort de l'argent dormant ». Il invite à ce titre M. le Président à ne plus alimenter cette ligne car il n'hésitera pas à la contester devant les juridictions compétentes. M. LEC juge que cet argent devrait être investi au bénéfice des territoires et des habitants et cite les politiques publiques qui pourraient en bénéficier. Pour M. LEC il n'y avait aucune nécessité en l'état du remboursement de la dette. Il dénonce la mauvaise gestion de la majorité car, pour lui, l'emprunt aurait pu être limité à 5 millions sur l'exercice 2017. Il dénonce le recours aux appels à projet de plus en plus infructueux qui sont pour lui le signe d'une gestion hésitante et frileuse asphyxiant bon nombre d'associations. Il indique qu'il ne manquera pas d'être vigilant quant à l'examen des dépenses non exécutées. Il prédit que le niveau de réalisation des 73 millions d'euros votés en investissement au BP 2018 sera inférieur à 2017. Enfin, il dénonce la mise à mal selon lui du bouclier social et estime que le Président porte la responsabilité du sacrifice de la réussite éducative de la jeunesse samarienne. Il fait état également du recul important et marqué des subventions au milieu associatif et culturel. Pour M. LEC, cette mauvaise gestion a conduit les groupes d'opposition de Gauche à déposer un amendement de 5 000 € pour soutenir des associations dans le domaine de la lutte contre l'alcoolisme et pour le don du sang. Puis, il fait également état des deux motions dont son groupe est l'auteur. Après avoir remarqué la brièveté de la durée de la session, M. LEC indique que quatre questions seront posées au Président de Région et seront relatives à la gratuité du transport scolaire, au Plan pauvreté, au soutien régional pour le développement économique et à la disparition de la Picardie.

Pour conclure, M. LEC réaffirme sa volonté d'être vigilant face au Front national et indique que face à ce Budget supplémentaire, le vote négatif de son groupe est acquis.

Mme DAMIS-FRICOURT, sans entrer dans le détail technique du Budget supplémentaire, estime qu'au regard de l'ordre du jour chargé, la durée de la session obère et bâcle la tenue des débats.

Ce qui démontre, selon elle, le caractère autoritaire de M. le Président. Elle dénonce l'obsession des chiffres et du désendettement de M. le Président qui ont pour prix les politiques d'austérité que subissent les plus fragiles des Samariens. Elle indique que son groupe est l'auteur d'un vœu sur la santé mentale.

Elle invite ses collègues à se saisir de la question de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés et des collèges en proposant la création d'une commission d'enquête qui travaillerait dans la clarté et la transparence car il s'agit d'un devoir d'humanité.

Sur la question éducative, Mme DAMIS-FRICOURT fait part des inquiétudes suite aux propos tenus par M le Président le 2 octobre dernier sur la démographie car cela s'apparente à « souffler sur les braises d'un incendie » et invite M. le Président à lever toute ambiguïté et à annoncer qu'aucune fermeture de collège n'est envisagée.

En réponse à Mme LEPRESLE qui estimait que sa parole d'élue n'a pas été respectée en juin dernier, M. le Président prend l'engagement de mettre fin à tout manquement sur ce point du règlement intérieur.

Mme LEPRESLE estime qu'il est du devoir de venir en aide aux enfants mineurs non accompagnés et demande quel est le coût réel de leur prise en charge car les chiffres sont peu clairs, selon elle. Elle invite M. le Président à cesser d'être alarmiste quant à l'avenir de la collectivité car elle prédit que les crédits mis en réserve sont destinés à préparer le financement du Canal Seine Nord Europe (CSNE) au détriment du financement des dépenses des politiques publiques départementales. Puis elle se dit favorable au fonds de soutien aux communes victimes des inondations cette année mais juge que de tels évènements devraient conduire à adopter les mesures nécessaires à la lutte contre le réchauffement climatique global. Elle cite à l'appui de ses propos le rapport des experts du GIEC et estime que le Département doit prendre sa part dans cette lutte.

Pour Mme WYBO, l'Europe des nations et du protectionnisme est désormais une réalité concrète et marque la volonté des peuples d'Europe d'en finir avec l'Union Européenne.

M. le Président invite ses collègues à laisser Mme WYBO poursuivre son intervention dont chacun jugera la pertinence.

Mme WYBO dénonce une Union Européenne construite sur les promesses et aux mains des puissances financières mettant en œuvre un libre échange destructeur. Elle estime que les Français auraient dû être consultés sur l'accueil forcé de ces migrants. Elle dénonce la posture de ceux qui revêtent les habits du progressisme et juge que la définition du populisme portée par M. Philippe de VILLIERS revient à faire preuve de patriotisme. Elle dénonce le dogme du mondialisme du Président Macron enfermée selon elle dans une politique migratoire irresponsable et sourde à la souffrance des Français. Elle dénonce également l'insécurité économique dont sont victimes les retraités en raison

de la politique gouvernementale. Pour Mme WYBO, le BS 2018 la conforte dans l'idée que M. le Président marche dans les pas du Président Macron. Elle ajoute que l'hypothétique démission de M. de JENLIS du poste de premier vice-président ne masque pas cette orientation. Enfin, elle estime que le Département met en place une politique pro-migrants avec l'argent des contribuables. Elle indique qu'elle s'opposera à ce BS à la botte du Président Macron et de la Commission européenne. En conclusion, elle indique comprendre que le contournement de Fouilloy n'est pas une priorité dans la mesure où le BS consacre autant à l'immigration clandestine et illégale.

Elle indique que son groupe a déposé des amendements en faveur des personnes âgées et des enfants handicapés.

Mme ESTEBAN, après avoir dit partager l'inquiétude et le questionnement de ses collègues de l'opposition de Gauche quant à ce BS, s'interroge sur la création d'un groupe unique de la majorité qui intègre des Marcheurs en leur sein, représentant le Président Macron et sa politique dévastatrice par rapport aux acquis du Conseil National de la Résistance et aux acquis sociaux. Elle affirme ne pas être dupe de cette mascarade qui conduit à des coupes sévères dans les domaines de la culture et de l'éducation. Elle demande à M. le Président s'il participe à ce que souhaite le gouvernement Macron, c'est-à-dire la disparition des départements.

M. RENAUX, s'adressant à Mme WYBO, l'invite à respecter les déportés et les Résistants, car pour lui, le populisme et le nationalisme ne portent aucun avenir si ce n'est la peste brune. Revenant au BS, il constate que les engagements sévères de « Refondation » sont respectés pour le plus grand drame des politiques sociales départementales. Il constate également que le vice-président aux finances porte la garantie d'entrer dans les orientations gouvernementales d'affaiblissement et de réduction des services publics départementaux. Il juge que les 2,7% d'ajustements font la part belle au cagnottage hormis pour l'enseignement privé. Il se dit dubitatif quant aux efforts de résorption de la dette et invite M. le Président à faire le choix de l'audace en renonçant à la thérapie de choc de l'austérité.

Mme de WAZIERS se réjouit de la création du groupe « Unis pour la Somme » qu'elle co-préside avec M. BEAUVARLET et qui permettra le respect et l'écoute de toutes les sensibilités de la majorité. Elle estime que ce BS permet la valorisation des résultats et démontre que les efforts ont porté leurs fruits car des marges de manœuvre sont dégagées en investissement. Elle souligne la politique ambitieuse de revitalisation des centres-bourgs et la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel aux communes. Par ailleurs, elle dénonce le manque de financement de l'Etat quant au RSA et quant à la gestion des MNA.

Elle se dit en attente de mesures concrètes de l'Etat pour lutter contre les filières ainsi que de la mise en place d'un fichier central des évaluations. Concernant le Plan stratégique de prévention et de lutte contre la pauvreté, elle indique que le Département avait déjà mis en place des mesures de prévention et d'accompagnement.

Elle rappelle que la sécurisation des collèges privés comme publics est prioritaire et en veut pour preuve l'inscription de 346 000 €.

Enfin, Mme de WAZIERS se félicite de la reprise en gestion réussie du Festival de Saint-Riquier qui, cet été, proposait une programmation qualitative et variée avec des concerts de Goran Bregovic et de Jane Birkin. Elle souligne que des résidences d'artiste et des partenariats prestigieux sont mis en place. En conclusion, elle affirme la volonté des élus de la majorité de porter une action déterminée pour le Département au bénéfice de ses habitants.

M. VARLET, réagissant au discours de l'opposition, rappelle qu'il a milité en 2015 pour un seul groupe de la majorité. En tant que cadre départemental du parti « Les Républicains » il indique ne pas être « Macron compatible » mais se dit en revanche « Somon compatible » ou « de Jenlis compatible » sur la base de « Refondation » et dans l'intérêt de la collectivité.

Mme WYBO se disant choquée par les propos de M. RENAUX, invite ce dernier à respecter la mémoire des membres déportés de sa propre famille ainsi que celle de M. GAFFEZ.

En réponse, M. RENAUX l'invite à faire de même.

Après avoir remercié M. VARLET pour son intervention, M. le Président constate que les leçons données par les membres de l'opposition pourraient s'appliquer à eux-mêmes ainsi les leçons de démocratie, de gestion ou de posture et enfin de division. S'adressant à M. LEC, il lui indique n'avoir jamais critiqué la gestion de la dette par la majorité précédente et rappelle la baisse constante des dotations depuis 2014 ainsi que les non compensations.

S'adressant à Mme WYBO, il estime inadmissible l'accusation qu'elle porte d'un traitement moins favorable en direction des collégiens ou pour les travaux de voirie en raison de l'accueil des MNA. Il l'invite à quitter toute posture politicienne et d'aller à la rencontre de la cellule d'accueil de ces mineurs afin de mesurer leur détresse.

Mme WYBO indique son accord à cette proposition.

S'adressant à Mmes LEPRESLE et DAMIS-FRICOURT, il indique que le bilan écologique sera présenté et démontrera l'engagement pratique et efficace de la collectivité dans ce domaine.

Puis, il invite M. LEC à regarder les dépenses de fonctionnement de son groupe d'élus au regard du gâchis qu'il dénonce pour la destruction du magazine « Vivre en Somme » de cet été.

Il précise à Mme LEPRESLE que les collèges n'ont jamais autant bénéficié de rénovation que depuis 2015.

Il rappelle également l'obligation pour les Départements de participer au financement des collèges privés.

Puis, M. le Président informe du souhait de M. de JENLIS d'être déchargé de sa délégation aux finances et indique qu'il intègre la 6^{ème} commission, M. DECAYEUX rejoignant la 1^{ère} commission. Il invite ces commissions à élire leurs présidents respectifs cet après-midi.

Ensuite, M. le Président donne la composition de la Commission sur la sectorisation des collèges qui comprend 21 membres et sera co-présidée par Mme MAILLE-BARBARE et M. STOTER à qui il a adressé leur lettre de mission.

Mme DAMIS-FRICOURT constate que depuis le mois de juin, M. le Président a changé d'avis car il ne laisse pas les deux co-présidents fixer la composition de cette commission.

A la demande de Mme LEPRESLE, M. le Président donne lecture de la lettre de mission.

M. CASIER estime que la composition de cette commission ne prend pas en compte les corps intermédiaires et juge qu'elle ne permet pas l'expression de tous les courants syndicaux dans le contexte des élections professionnelles à venir. Il juge qu'il appartenait aux co-présidents de déterminer la composition de la commission.

M. le Président regrette la suspicion jetée par M. CASIER sur la commission et insiste sur la nécessité de limiter le nombre de ses membres afin de lui donner de l'efficacité.

M. RENAUX s'étonne que la commission ne comprenne pas un représentant par groupes de l'assemblée.

M. le Président rappelle que les travaux de la 1^{ère} commission débuteront à 14h00. Les autres commissions débuteront à 14h30.

Mme DELETRE, en sa qualité de secrétaire de séance, donne lecture du vœu et des quatre motions déposés, ainsi que des amendements.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h00, est reprise à 17h40).

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME MARGAUX DELETRE, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET.

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. CLAUDE CHAIDRON, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME DOLORES ESTEBAN, M. ALEX GAFFEZ, MME NATHALIE MARCHAND, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, MME PATRICIA WYBO.

- oooOooo -

M. le Président remercie M. Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts de France de sa venue et salue aussi la présence de M. MAQUET, député de la Somme sur les bancs du public.

M. BERTRAND remercie M. le Président de son invitation. Il précise que sa présentation de la politique régionale sera courte afin de consacrer du temps aux questions des élus.

Il rappelle que la perte de la clause de compétence générale suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe a entraîné le recentrage des priorités de la Région des Hauts de France autour de trois compétences principales : les lycées, les transports et l'économie.

Il fait état des financements consacrés au niveau régional au plan pluriannuel de rénovation et d'investissement dans les lycées. Il assure que l'uniformisation des tarifs vers la gratuité des transports scolaires pour tous est en cours.

Il indique que le barreau Creil-Roissy reçoit le soutien de la Région car il est essentiel à la fixation des populations sur le bassin de vie régional.

Sur la question du transport ferroviaire, M. Bertrand fait état des projets en cours concernant la reprise des trains intercités par sa collectivité et sa volonté de maintenir un maillage de la région en arrêt en gares.

Sur la question économique, M. BERTRAND affirme son soutien à ceux qui sont en recherche d'un travail, ceux qui en offrent et ceux qui en ont déjà un. Il se dit convaincu de la nécessité de soutenir la nouvelle économie et de valoriser les industries de la région. Il cite par exemple le sauvetage de l'usine Whirlpool conduit par M. DECAYEUX qui a permis de maintenir des emplois, ou l'implantation de l'entreprise Amazon. Il dit son espoir dans la bio-économie qui doit être soutenue.

M. BERTRAND fait ensuite état de l'ensemble des dispositifs régionaux destinés à la lutte contre le chômage et au retour à l'emploi comme la plateforme Prochemploi, l'aide aux déplacements ou à la garde d'enfants

Puis, sur la question du Canal Seine Nord Europe (CSNE), M. BERTRAND estime qu'il s'agit d'une opportunité unique de développement économique pour la région, créant des emplois pendant et après les travaux.

Il assure les membres de l'Assemblée que la fusion des Régions, loin de porter préjudice aux anciennes régions, est une opportunité et qu'il est le président de tous les habitants des Hauts de France et que sa volonté est que nul ne se sente délaissé. En sa qualité de Président de la Région, sa mission est de résorber les fractures territoriales.

M. le Président remercie M. BERTRAND pour son discours et invite les élus à lui poser leurs questions.

En réponse à M. LEC sur les initiatives envisagées par la Région pour maintenir la place d'Amiens dans un contexte de perte du statut de capitale régionale et du déménagement de certains services de l'Etat, M. BERTRAND indique croire aux chances d'Amiens, dont il se fera l'avocat mais n'est pas décisionnaire.

M. BERTRAND rassure ensuite M. JARDE sur le soutien financier de la Région à la création du campus santé au Sud d'Amiens.

En réponse à la question de Mme LEPRESLE sur le soutien financier de la Région du projet de barreau CHU Sud, M. Bertrand lui indique que la Région apportera 1M€.

Mme de Waziers fait état de l'avancement de la convention pour la formation des bénéficiaires du RSA en réponse à la question de Mme DENIS et à la demande de M. BERTRAND.

M. BERTRAND indique avoir pris bonne note de la demande de Mme de WAZIERS concernant le problème rencontré par les administrés dans l'obtention d'une notification de refus de prise en charge par l'OPCA.

A Mme DARRAS sur les actions de la Région en matière de lutte contre l'illectronisme et la contribution de la Région au plan Pauvreté, M. Bertrand indique que la contribution régionale sera présentée en janvier 2019 et affirme sa volonté de lutter contre l'illectronisme source d'isolement, de misère et de détresse sociale.

Puis, il indique à Mme LEPRESLE que la politique culturelle régionale ne se limite pas à Lille et qu'il a la volonté de porter un nouvel élan culturel en intégrant l'EPCC de la Maison de la Culture d'Amiens et en sanctuarisant la participation régionale.

Concernant l'Orchestre de Picardie, il juge que ce dernier ne doit pas être le vassal de l'Orchestre de Lille mais que des efforts de structure technico-administrative doivent être réalisés dans le cadre de sa recapitalisation.

En réponse à M. STOTER, M. BERTRAND réaffirme sa volonté de combattre pour le maintien des emplois industriels et en voit déjà les résultats. Il estime par ailleurs que le tourisme est un levier important de développement et cite la ville de Saint Valery en exemple. Il souhaite que l'ensemble de la région puisse bénéficier d'un effet « Centenaire » qui perdure après le cycle mémoriel. Il indique que la Région soutiendra la création d'un deuxième centre d'interprétation de la Grande Guerre sur le Grand Amiens, permettant à la Région, à l'instar de la Normandie pour la 2^{ème} Guerre Mondiale, de devenir la référence en ce domaine.

Abordant la question du Brexit, il regrette que le gouvernement n'ait pas pris la mesure de ses conséquences aux frontières, à l'exception de M. DARMANIN, ministre des Comptes Publics.

Il appelle de ses vœux l'invention d'une nouvelle relation, hors UE, avec les Britanniques.

Il indique sa volonté de faire de la région un terrain de développement de l'apprentissage.

En réponse à Mme MORDACQ sur les question de développement agricole et du sort de l'entreprise Jean CABY, M. BERTRAND indique que la Région par son dispositif « Prochorientation » a la volonté dès 2019 de mettre en place les liaisons pour pallier le manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'agroalimentaire. Il ajoute que tout est fait pour trouver un repreneur fiable à l'entreprise Jean Caby.

En réponse à M. VARLET, M. BERTRAND indique que les modalités du partenariat entre les plateformes multimodales doivent être trouvées, l'objectif étant la réalisation du Canal Seine Nord Europe.

Sur la question des tiers-lieux, M. BERTRAND indique qu'ils vont être pérennisés et développés quantitativement et qualitativement et qu'un travail est également en cours sur des solutions mobiles. Il indique que des réunions par département sont prévues à compter de novembre pour la revitalisation du tissu commercial local.

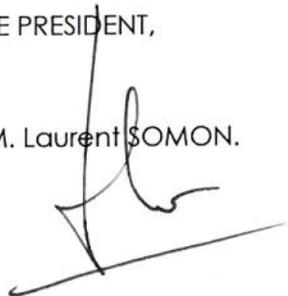
En conclusion, M. BERTRAND indique son souhait de travailler en coopération avec l'ensemble des niveaux de collectivités locales et souligne l'importance du temps d'échange de ce jour.

Après avoir remercié M. le Président de la Région Hauts de France et invité ses collègues à l'applaudir, il convie l'ensemble des participants au pot de l'amitié.

M. le Président lève la séance. *(la séance est levée à 19 h22)*

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

